

Conseil d'école n°1

Vendredi 8 novembre 2024 à 18h00

Présents : Mme Staiger, conseillère déléguée aux affaires scolaires à la commune d'Is-sur-Tille et vice-président enfance-jeunesse à la COVATI ; Mme Voillot (directrice du service Enfance-Jeunesse de la Covati), Mme Derepas (directrice du service périscolaire et extrascolaire ALSH Is-sur-Tille) ; Mme Orry, DDEN ; Mmes Bouameur, Da Silva, Gautheron-Guichard, Georges-Damerville, Guichard, Robert, Mrs. Bauduret, Debras, Delarue, Golmard, Laubriat, représentants des parents d'élèves ; Mmes Bernier, Blin, Bonin, Broutin, Cailleaux, David, Fillot, Louvet, Monnier, Plasse, Rubio, Mrs. Monnier, Schaller, enseignants de l'école ; M. Passereau, directeur.

Excusés : M. Darphin, Maire d'Is-sur-Tille ; M. Royer, I.E.N. Dijon Nord ; Mme Lab, responsable et coordonnatrice des accueils périscolaires ; Mme Marchal, coordonnatrice du CLAS ; Mmes Asdrubal, Damour, Gaspard, Huguenot, Landrot, représentantes des parents d'élèves ; Mmes Appert, Crance-Maîtrejean, enseignantes de l'école ; Mme Ronot-Therry, AESH

Secrétaire de séance : M. Nicolas Golmard (Parent d'élève)

Le 1^{er} Conseil d'école de l'année scolaire 2024/2025 est ouvert par M. Gilles Passereau, Directeur de l'école, qui propose un tour de table afin que chacun puisse identifier tous les participants.

Il propose ensuite que certains points soient abordés en début de réunion pour tenir compte du départ anticipé de Mme Cécile Staiger, conseillère déléguée aux affaires scolaires à la commune d'Is-sur-Tille et vice-président enfance-jeunesse à la COVATI.

1- Installation du Conseil d'école

Le nouveau Conseil d'école est installé. M. Passereau félicite les parents élus. La participation au vote a été cette année de 62,66 %

2- Restauration scolaire & périscolaire

Restauration scolaire :

Les représentants de parents d'élèves élus ont souhaité aborder ce sujet. Il est demandé que, suite à l'attribution d'un nouveau marché public de fournitures de repas, les dispositions et de ce marché fassent l'objet d'une communication aux familles.

Cécile Staiger indique qu'une information sera apportée dans le journal de la COVATI à paraître en décembre 2024.

Aline Voillot, Directrice du service enfance-jeunesse, précise que pour ce nouveau marché :

- Le fournisseur est le même que pour ces 3 dernières années : SHCB.
- Les tarifs sont inchangés pour les usagers alors que la communauté de communes supporte une augmentation du coût par repas.
- Le nombre de composantes est maintenu.
- Une distinction est introduite entre les menus proposés aux élèves d'élémentaires et de maternelle (découpe, grammage)
- Le fournisseur met en avant des approvisionnements plus locaux

Les parents d'élèves saluent les évolutions concernant les menus pour les élèves de maternelle et les approvisionnements qui sont des demandes de longue date des représentants de parents.

Périscolaire / extrascolaire :

L'accueil périscolaire constate les effectifs suivants depuis la rentrée :

- Entre 50 et 60 enfants le matin
- 140 en moyenne le midi avec des pointes à 155
- Plus de 70 le soir

Un animateur supplémentaire a été affecté aux classes d'ULIS.

Activités prévues pour cette fin d'année : Rédaction de cartes de vœux, projet « petit déjeuner » avec SHCB, activités thématiques autour de Noël.

M. Passereau attire l'attention de la COVATI sur un problème de responsabilité après les temps d'APC. En effet, certains élèves ne peuvent pas bénéficier des APC car leurs parents n'ont pas la possibilité de venir les récupérer à l'école à 17h40 et souhaiteraient pouvoir bénéficier du service de garde périscolaire. Actuellement, ce service n'est pas disponible pour des raisons de taux d'encadrement : les animateurs présents le soir au centre de loisirs sont en nombre suffisant pour l'encadrement des enfants présents mais ne peuvent s'absenter pour venir chercher à l'école les quelques enfants qui fréquenteraient le périscolaire après les APC. Les enseignants ne peuvent eux non plus prendre la responsabilité du trajet école/centre de loisirs. Mmes Voillot et Derepas répondent qu'une réflexion sera menée côté Covati pour envisager une solution.

Questions des représentants de parents d'élèves :

- Les parents d'élèves élus s'inquiètent d'un allongement du délai pour annuler les réservations lors des « petites vacances » comme cela a été fait pour les dernières vacances de la Toussaint. Cela n'est pas compatible avec l'organisation professionnelle et familiale de nombreux parents. Il est demandé un délai raisonnable. La COVATI indique qu'elle veut éviter les annulations de dernière minute afin de bien prévoir l'encadrement nécessaire.
- Les représentants de parents déplorent que les repas non pris soient quand même facturés lorsque les enseignants sont absents. Alors que l'école incite les parents concernés à garder leurs enfants s'ils le peuvent, cette situation force nombre de parents à maintenir leur(s) enfant(s) à l'école ce qui occasionne alors des difficultés de fonctionnement.

La COVATI dit que ces repas non pris sont payés par la COVATI.

Les parents répondent que le nombre de repas concerné est négligeable par rapport à l'ensemble des repas d'une année.

La COVATI indique que la sollicitation des parents sera examinée.

3- Motion sur le vote électronique lors des élections de représentants de parents d'élèves

A la demande des représentants de parents, il est proposé au Conseil d'école d'adopter une nouvelle motion concernant le vote électronique pour les élections des représentants de parents d'élèves.

Une telle motion avait déjà été prise lors de l'année dernière.

Une solution technique intéressante (VOTIL') avait été identifiée par l'école et avait fait l'objet d'un vote favorable et unanime lors du dernier Conseil d'école.

Cette initiative a cependant été repoussée par les services du Rectorat.

Pour les parents d'élèves élus, l'incapacité ou l'absence de volonté de l'éducation nationale à proposer une solution pour ce vote électronique est désormais inacceptable. Il est indiqué que dans les établissements du second degré, le vote électronique se pratique déjà via les ENT et que cela sera généralisé l'année prochaine.

Motion proposée :

Chaque année, près de 60 000 établissements scolaires organisent les élections de représentants de parents d'élèves. Bien que le vote électronique soit légalement possible, il reste extrêmement marginal notamment en raison de l'obligation faite à chaque établissement de mettre en œuvre une solution technique de vote locale prise en charge par les communes pour les écoles du 1er degré. Pour nous, représentants de parents d'élèves élus, la possibilité de recourir au vote électronique est une bonne chose parce qu'il pourrait permettre une simplification de l'organisation du scrutin, un allègement du travail des directeurs d'école et une plus-value environnementale avec l'effacement de millions de bulletins papier. Cependant, pour ce faire, nous, parents d'élèves élus au Conseil d'école de l'école élémentaire Anatole-France d'Is-sur-Tille, demandons la mise en place d'une application de vote qui soit gratuite, donc fournie par le Ministère, et connectée aux bases de données des écoles, des collèges et des lycées afin de garantir la confidentialité du vote et de faciliter le travail. Ce dispositif pourrait aussi favoriser une meilleure participation des parents d'élèves à ces scrutins.

La motion est adoptée à l'unanimité.

4- Point sur la rentrée 2024

Effectifs, répartitions, personnels :

La 13ème classe ouverte pour la rentrée de septembre 2023 a été fermée suite à une baisse des effectifs (perte d'une vingtaine d'élèves pour la rentrée 2024).

L'effectif d'élèves au 1^{er} septembre était de 237.

Ces élèves sont répartis dans 12 classes, dont 10 classes ordinaires et 2 unités Ulis. L'Ulis 1 compte 11 élèves, l'Ulis 2, 12.

Dans les classes ordinaires on trouve des niveaux simples, sauf en CE2-CM1

Actualisation du PPMS et exercices de sécurité effectués ou à faire :

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été actualisé. Il consiste à présenter et organiser les dispositions à prendre en cas d'incidents dans l'école (incendie, intrusion, risque chimique ou sismique,...)

Un exercice incendie a été effectué le 24 septembre au matin ; un exercice attentat-intrusion, avec confinement, a été programmé pour le début du mois de novembre. Un exercice risques majeurs aura lieu en janvier 2025.

Bilan des travaux effectués à l'école pour le confort thermique du bâtiment :

La dernière tranche de travaux pour l'amélioration des conditions thermiques et en vue d'optimiser les performances énergétiques du bâtiment de l'école Anatole-France s'est déroulée cet été. Un système de ventilation a été installé qui renouvelle l'air dans chaque pièce de l'école. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit nouvellement isolé du bâtiment ; l'école est maintenant auto-suffisante en énergie. Un nouveau système de visiophone a été mis en place à chacun des portails d'accès à l'école.

Le directeur remercie la municipalité, au nom de toute l'équipe enseignante, pour toutes ces améliorations ainsi que les divers achats ou petits travaux effectués (deux tableaux blancs effaçables, estrade, porte-manteaux,...)

Les représentants de parents d'élèves adressent leurs remerciements à la municipalité d'Is-sur-Tille pour son implication forte dans l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et des enseignants dans l'école.

5- Point sur le CLAS

Mme Marchal, excusée, a transmis le point suivant :

Le dispositif CLAS a repris le mardi 8 octobre avec les séances d'aide aux devoirs qui se déroulent les mardis et jeudis de 16h40 à 17h40 au sein de l'école.

Le mardi :

Quatre enfants sont inscrits. Ils sont encadrés par 2 bénévoles.

- 2 élèves de CE1
- 1 élève de CE2
- 1 élève de CM1

Le jeudi :

Trois enfants sont inscrits. Ils sont encadrés par 2 bénévoles.

- 2 élèves de CM2
- 1 élève de CM1

D'autres élèves s'apprêtent à rejoindre le dispositif les jeudis soirs.

Les ateliers culturels et sportifs débiteront au mois de janvier et le planning (en cours de finalisation) sera transmis ultérieurement.

Pour rappel, le cahier de coordination du CLAS (fourni aux enfants par la coordinatrice) est un outil utilisé par les bénévoles pour partager les travaux réalisés par les enfants avec les familles. Cet outil est également consultable par les enseignants qui peuvent y inscrire les éventuels besoins de travail spécifiques.

6- Actions éducatives

Présentation des activités du trimestre et projets envisagés pour l'année :

Depuis la rentrée de septembre et dans les semaines à venir, plusieurs activités ou projets sont ou seront proposés aux élèves :

- intervention de professeurs de l'école de musique de la Covati
- récompenses pour le jardin de l'école obtenues au concours des Ecoles fleuries organisé par les DDEN de Côte d'Or : 40€ offerts par les DDEN ainsi que des articles de jardinage et 200€ du prix spécial remis par le Crédit Mutuel. Nous remercions sincèrement ces partenaires.
- Une initiation au judo (Merci à Mme Garcia du club de judo d'Is-sur-Tille)
- participation aux séances d'Ecole et cinéma : 10 classes inscrites, 3 séances dans l'année ; une participation de 3€ est demandée par séance à chaque enfant (les tarifs des séances sont fixés par Les Tourneurs de Côte d'Or, organisateurs, et sont passés de 2,50€ l'an passé à 3€ cette année)
- projet SRAV (savoir rouler à vélo) pour les deux classes de CM1 : apprentissage du bon usage pratique et théorique du vélo, et sorties prévues au printemps prochain. Merci à Bastien Degret et à la Covati pour le soutien apporté à la mise en place de ce projet.
- Projet « Jardin de Diane » pour les deux classes de CM2 et les Ulis 2 : projet porté par le Conseil départemental dans les cadre des Espaces naturels sensibles ; objectifs : Faire prendre conscience que le sol est un milieu vivant, nourricier, fragile et à protéger
- projet compost en partenariat avec la commune d'Is-sur-Tille et le SMOM : 3 composteurs viennent compléter la panoplie de notre jardin ; les élèves seront invités à rapporter dans des bioseaux des matériaux pour créer le compost de l'école. Merci à nos partenaires et particulièrement à Héliona Collin du SMOM qui nous accompagne dans cette activité.
- Participation aux commémorations des 80 ans de la libération de la commune et du 11-Novembre
- projet sortie ski pour les deux classes de CP sur une journée dans le Jura en février.
- Sortie de 2 jours et 3 nuits pour les deux classes de CM2 à Lamoura du 30/03 au 02/04/25

7- Point sur la coopérative scolaire

Il y a actuellement sur le compte de la coopérative scolaire 5 885,22€

Les cotisations versées par les familles ont représenté la somme de 2 832€.

La vente des photos de classe a rapporté un bénéfice de 1 297,51€

8- Discussion autour des listes de rentrée

Propos liminaire de Gilles Passereau :

Il réaffirme, en son nom et en celui de l'ensemble de l'équipe enseignante, que le principe de gratuité de l'école n'est en l'occurrence pas remis en cause. Il rappelle que ce principe de

gratuité établit une prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants, une prise en charge des locaux et de leur entretien ainsi qu'un budget d'investissement et de fonctionnement par la municipalité. Pour information, le budget de l'école Anatole-France s'élève à 1 000€ sur le poste fournitures administratives (dont papier), et à 10 626€ (soit 42€ par élève) sur le poste fonctionnement (qui correspond aux achats de fournitures, cahiers, fichiers, matériel pédagogique,...). La municipalité complète ces apports financiers par une allocation de 1 771€ versée à la coopérative scolaire (7€ par enfant) pour aider au financement des sorties et voyages.

Le montant du poste fournitures administratives est dépensé aux vacances d'été (le prix du papier a été très fortement impacté par l'inflation depuis la crise du Covid, le prix des ramettes ayant été doublé chez les fournisseurs habituels). Malgré la recherche de solutions économiques pour l'achat de papier chez d'autres fournisseurs, à la fois par la commune mais aussi proposées par l'école, nous étions contraints de puiser sur le budget de fonctionnement pour compléter la fourniture de papier pour le photocopieur jusqu'en décembre.

D'autre part, l'équipe enseignante est partie du constat suivant : la plupart des élèves arrivent à la rentrée de septembre avec une trousse équipée du minimum de matériel nécessaire (stylos, gomme, colle,...), ainsi que de crayons de couleur et de feutres. Les listes de matériel demandées ne venaient, à nos yeux, que confirmer un état de fait. Le matériel demandé sur les listes reste raisonnable en quantité et financièrement ; il correspond à une liste type établie par le Ministère de l'Education nationale, puisque les listes de rentrée sont autorisées.

La mise en place de listes de rentrée est encadré par un texte officiel paru au B.O. du 28.06.22 (<https://www.education.gouv.fr/fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>). Elle nécessite une concertation avec les parents élus au Conseil d'école. Cette concertation n'a pas eu lieu et M. Passereau le regrette et s'en excuse. Il invoque une méconnaissance de ce texte (à l'époque de sa parution, l'école ne demandait pas de listes de rentrée et cette information n'était pas d'actualité) et affirme qu'il n'y a eu aucune volonté d'écarter les parents élus de cette décision.

M. Passereau indique enfin qu'il n'a pas eu de retours négatifs concernant ces listes et qu'aucune remarque en ce sens n'a été faite par les parents présents aux réunions de rentrée de septembre.

Une commission sera donc réunie pour discuter du contenu des listes proposées. Les parents d'élèves seront informés de sa tenue et pourront des remontées aux parents élus avant la réunion de cette commission.

Certains enseignants indiquent avoir été choqués par le mot de rentrée des parents FCPE.

Les représentant de parents répondent qu'entre bons partenaires – et l'équipe enseignante et les parents élus le sont – il faut savoir dire les choses positives comme négatives. L'implication de l'équipe, la richesse et la diversité des activités proposées dans l'école, les pratiques d'inclusion scolaire et autres initiatives ont toujours été saluées par les parents élus.

Mais sur les listes individuelles de fourniture, les parents de la liste FCPE souhaitent faire entendre leur désaccord et demandent des explications. Pourquoi ?

- Parce que la décision a été prise de manière unilatérale par l'école

- Parce que la concertation prévue dans la circulaire du 28.06.2022 relative aux listes individuelles de fourniture n'a pas été suivie.
- Parce que le vote prévu en Conseil d'école dans cette même circulaire n'a pas eu lieu. Aucun Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2023/2024 n'a même abordé ce sujet.
- Parce que la commune d'Is-sur-Tille qui assure le fonctionnement habituel de l'école n'a pas été sollicitée.
- Parce que la date de diffusion des listes n'a laissé aucune possibilité aux parents élus pour proposer la moindre solution qui aurait limité le coût pour les familles (Bourse aux fournitures comme cela existe pour le collège par exemple)

Il y a également des raisons de fond :

- On oublie peu à peu le principe constitutionnel de gratuité scolaire. De plus, il y a maintenant une inégalité territoriale entre les élèves en fonction de la commune dans laquelle ils vivent. Le matériel scolaire est fourni par l'école dans de nombreuses grandes villes et est mis à la charge des familles dans beaucoup de communes notamment rurales.
- Les écoles publiques d'Is-sur-Tille échappaient jusqu'à présent à ces listes grâce à la dotation de la commune. Seuls quelques achats de complément étaient demandés aux familles (Agenda, chaussures pour le gymnase, bâtons de colle supplémentaires dans l'année, remplacement des fournitures données par l'école en cas de détérioration ou perte, parfois un achat spécifique mais pas souvent). On ne peut donc que regretter la direction prise et craindre que ces listes ne s'étoffent dans le futur.
- Les familles ont déjà dû subir la hausse des tarifs des services de la COVATI en 2023 et sont toujours dans un contexte de vie chère.

Les discussions entre l'équipe enseignante et les représentants de parents conduisent à adopter l'organisation suivante pour l'année scolaire en cours.

1. La commune d'Is-sur-Tille va être rapidement contactée pour que la dotation annuelle de fonctionnement qui n'a pas été revue depuis plusieurs années soit ajustée. Des pistes d'achats mutualisés entre l'école Matisse et l'école Anatole France sont également évoquées.
2. Si le retour de la mairie rend inévitables les listes individuelles de fournitures, la concertation prévue dans les textes sera mise en œuvre afin de parvenir à des listes raisonnables qui seront soumises au Conseil d'Ecole.
3. Afin de ne pas trop pénaliser les familles, la FCPE étudiera la possibilité de proposer des Kits de fournitures en s'appuyant sur la bourse annuelle qu'elle organise au collège Paul Fort.

9- Questions diverses des parents élus

Les questions posées par les représentants de parents d'élèves figurent dans les points détaillés plus haut :

- Restauration scolaire
- Motion vote électronique
- Listes de fournitures

Séance levée à 20h15